

**SCP Stéphane VOGLIMACCI
NOTAIRE ASSOCIE
20110 PROPRIANO**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE SAN-GAVINO-DI-CARBINI

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil**,

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **23 Novembre 2022**, du chef de :

M. Claude CULIOLI, Né à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT, le 18 janvier 1938, demeurant à SAN-GAVINO-DI-CARBINI (20170), lieu-dit Maison Casapiana. Décédé à PORTO-VECCHIO (20137), le 14 octobre 2021.

Désignation des biens :

1°) Dans un ensemble immobilier cadastré Section F, N°**1035**, SAN GAVINO, 92ca : les lots de copropriété numéro **7** et **13** ;

2°) Deux parcelles de terre cadastrées Section **F**, savoir : N°**232**, RASPACONE, pour 7a93ca, N°**778**, ORTO CASA pour 1a75ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : voglimacci@notaires.fr

**POUR AVIS
Me VOGLIMACCI
Notaire**